

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2014

20H00.

**Présents :** M Michel COLLETTE, M Eric BARRUET, M Denis MESSIO, M François LAURENT, M Médéric PARROT, M Bruno PUIS, M Jean-Pierre WRZOCHOL, Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE, Mme Michelle CHAMBRELENT, Mme Nicole DIMINO, Mme Christine NEIVA TORRES, Mme Nadège ROELENS.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

- Mme Odile CORDIER ayant donné procuration à Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE.
- Mme Isabelle FORTE ayant donné procuration à M Eric BARRUET.
- M Philippe POULAIN ayant donné procuration à Mme Nadège ROELENS.

**Secrétaire de séance :** Mme Nadège ROELENS.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du 20/10/2014.
- Projet de construction mairie/médiathèque.
- Budget assainissement : virement de crédit.
- SEZEO : virement de crédit.
- Renouvellement du contrat SICAE.
- Informations diverses :
  - o Mise en place d'un GIE entre ADTO et SAO.
  - o Travaux 2014-2015.
  - o Sécurité RD1017 face à la boulangerie.

M le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir :

- Convention SITTEUR,
  - Amortissement sur budget assainissement,
  - Rétrocession voirie rue Neuve,
- et un point en informations diverses :
- Etat financier Pass-loisirs jeunes et seniors.

L'assemblée accepte ces ajouts à l'unanimité.

## APPROBATION DU P V DU 20 OCTOBRE 2014

Mr le Maire demande au Conseil Municipal s'il approuve le procès verbal de la séance précédente. Mr Médéric PARROT considère que tous les propos tenus par les membres du Conseil ne sont pas repris.

Mr Eric BARRUET précise que ce type de document est un condensé des débats.

Mr Michel COLLETTE ajoute que selon lui, il reflète bien les propos échangés et qu'une attention particulière sera donnée aux prochaines rédactions.

Le Procès-verbal est adopté à la majorité des membres présents :

Vote pour : 13.

Vote contre : 2.

## **PROJET DE CONSTRUCTION MAIRIE/MEDIATHEQUE (délibération n°01-18/11/2014)**

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment actuel mairie-médiathèque n'est pas adapté aux PMR, personnes à mobilité réduite, d'où la création de nouveaux locaux.

Mr Mathieu COPPEAUX, chargé d'opérations (Constructions Publiques, Urbanisme-VRD) à l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise), et Mme Michèle CHAMBRELENT ont présenté le projet, pour un doublement de surface par rapport à la situation actuelle, qui se répartit sur plusieurs exercices :

- mairie + salle d'exposition en 2016/2017
- médiathèque en 2017/2019

pour un coût prévisionnel de 1 446 710 €.

Subventions attendues :

Conseil Général	:	434 004 €.
D.E.T.R (Etat)	:	150 000 €.
DRAC	:	205 464 €.

Le solde net (après prise en compte des divers financements de subvention) serait de 363 392 €.

Le point primordial est de voir si la commune est à même de supporter ces frais financiers.

Des simulations, présentées par Mr Michel COLLETTE, font ressortir des ratios convenables.

coût de l'endettement par habitant en 2015 : 68,37 € actuel + 16,66 € projet => 85,03 €  
en 2016 : 58,59 € actuel + 16,66 € projet => 75,25 €  
en 2021 : 48,73 € actuel + 16,66 € projet => 65,39 €.

Il va sans dire que le projet ne démarrera qu'avec accord des subventions.

Mr Marc HELLEN, trésorier viendra courant mars 2015 pour faire une étude prospective de l'état des finances de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si-ceux-ci acceptent de lui donner pouvoir pour :

- Continuer, de lancer l'opération.
- Signer les documents pour désigner l'architecte (prévoir les 67 000 € de coût d'étude sur le budget 2015).

Vote pour : 15

Mr Médéric PARROT demande à ce que tous les documents de travail soient préalablement distribués sur support papier à chaque membre du conseil municipal.

Mr Bruno PUIS demande si dans l'endettement par habitant, il est tenu compte des éventuels travaux de voirie.

Mr Michel COLLETTE rétorque qu'en moyenne, la commune dégage plus de 20 % d'excédent de fonctionnement pour le virer en section d'investissement. Cette somme d'environ 200 000 € permet de présenter des dossiers de demande de subvention qui conditionne les projets.

Mme Christine NEIVA TORRES souligne que ce projet permettra de faire travailler des entreprises et des salariés.

## **AMORTISSEMENT SUR BUDGET ASSAINISSEMENT (délibération n°02-18/12/14)**

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

L'application de la norme comptable M49 qui concerne le service public d'assainissement rend nécessaire la pratique de l'amortissement des biens renouvelables.

Il appartient à l'assemblée de déterminer, par voie de délibération, les durées d'amortissement de tous les travaux.

Après en avoir délibéré, il est proposé de porter à 30 ans la durée de l'amortissement en matière de travaux et d'installation du matériel et outillage technique du budget et assainissement.

Vote pour : 15

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT : VIREMENT DE CREDIT (délibération n°03-18/12/14)**

Mr le Maire explique que suite à une demande du Trésorier, il est nécessaire d'amortir des travaux ci-dessous au budget assainissement concernant les travaux :

- Rue de la République, site Esso et rue Désiré Eve (année 2010 entreprise Eiffage) d'un montant de 5 484,86 €
- Assainissement rue des marais (année 2013 entreprise Froissard) d'un montant de 5990,76 €.

Soit une somme total à amortir de 11 475,62 €.

Les membres du conseil municipal ayant voté pour l'amortissement sur 30 ans il convient donc de régulariser au budget la somme de 11 475,62 €/30 ans et de prévoir les virements de crédits ci-dessous pour l'année 2014.

FD : 6742 :	-383 €.	ID 2158 :	+383 €.
FD : 6811 (042)	+383 €.	IR 28156 :	+383 €.

Vote pour : 14.

Abstention : 1

#### **SEZEO : VIREMENT DE CREDIT. (délibération n°04-18/12/14)**

Le SEZEO (Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise) ayant pris la compétence maîtresse d'ouvrage des réseaux d'électrification, est à même de recevoir les recettes. A la demande du trésorier, nous devons transférer les subventions obtenues. Il faut préalablement mouvementer les montants par une opération d'ordre sur un compte transférable.

A prévoir :

DI 1321 :	26 376 €	1323 (chapître 041) :	35 526 €.
RI 1311 :	26376 €	1313 (chapître 041) :	35 526 €.

Vote pour : 15

#### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SICAE (délibération n°05-18/12/14)**

Après consultation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le contrat de maintenance et d'entretien annuel du réseau d'éclairage de la commune, conclu auprès de la SICAE (Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité).

Il s'agit d'un contrat de 3 ans pour un montant de 5 653,36 € HT annuel.

#### **TRAVAUX 2014-2015**

Entretien de la voirie : Mr Denis MESSIO précise que pour le revêtement rue de l'Avenir et rue des Ecoles, il est judicieux de prévoir des enrobés coulés à froid nouvelle génération.

Une analyse est nécessaire afin de vérifier si une préparation préalable est nécessaire.

Le coût préparation et revêtement est d'environ 61 000 € dont le financement serait communal, pris sur le budget fonctionnement.

Par ailleurs, dans les rue Hyacinthe Clozier et des Rosiers, des travaux d'assainissement et d'enfouissement sont à prévoir.

Le SEZEO ne souhaite lancer des études que sur plan de géomètre.

Le relevé de géomètre s'évalue à :

- 3 000 € pour la rue Hyacinthe Clozier
- 1 560 € pour la rue des Rosiers.

#### **CONVENTION SITTEUR (délibération n°06-18/12/14)**

Mr Denis MESSIO signale qu'une étude concernant la qualité des réseaux sur les communes de St-Martin-Longueau, Les Ageux et Bazicourt a été effectuée par le SITTEUR, Syndicat Intercommunal pour le Transport et le Traitement des Eaux Usées et des Réseaux, leur bon état étant une condition sine qua non au transport.

Le montant des frais d'étude pour notre commune a été estimé entre 10 et 12 000€ sachant que la somme de 12 000 € a été prévue au budget primitif communal.

Monsieur le Maire demande (pour régularisation) aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec le SITTEUR concernant cette étude.

Vote pour : 13

Abstention : 2

#### **SECURITE RD1017 face à la boulangerie (délibération n°07-18/12/14)**

Mr Denis MESSIO fait part des travaux qui ont été proposés par la commission du 29/10/2014 et qui sont liés à la sécurité notamment sur la R.D1017.

La commission s'est orientée vers une signalisation type led aux abords des commerces sur panneaux triangulaires grande gamme et panneaux de signalisation rue de l'Avenir et rue du Lavoir. Le coût a été évalué à 38 000 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de déposer un dossier au titre de la D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Vote pour : 15.

#### **RETROCESSION DE VOIRIE RUE NEUVE**

Mr Michel COLLETTE rappelle qu'il est prévu, qu'après mise en état, l'OPAC, Office Public d'Aménagement et de Construction, rétrocède à la commune la partie « verte » des logements créés rue Neuve.

Une délibération est nécessaire pour effectuer la rétrocession.

Mr Bruno PUIS interroge Mr le Maire sur le fait que l'impasse du Petit Pré (où il réside) n'a pas été reprise par la commune alors que la procédure est demandée pour des logements récents. Celui-ci explique que l'étude est en cours et que des rétrocessions devraient être proposées.

Mr PARROT demande à ce qu'on puisse voter sur une délibération préalablement écrite afin d'en connaître les termes. La secrétaire de mairie se renseignera sur la manière dont procèdent les autres communes et quelle en est la réglementation.

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Mise en place d'un GIE entre ADTO et SAO :

Mr Mathieu COPPEAUX fait part de la création d'un Groupement d'Intérêt Economique entre l'ADTO et la SAO, dénommé INGENIERIE 60. La mission de L'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) se caractérise par une assistance apportée à collectivités maîtresses d'ouvrage; la SAO, Société d'Aménagement de l'Oise a vocation à mener des opérations d'aménagement et d'équipement publics de grande envergure pour le compte des collectivités.

C'est Mr Xavier HUET, ancien directeur de la SAO qui prendra la direction commune de ces deux entités.

Etat financier pass-loisirs jeunes et seniors : Monsieur Eric BARRUET donne le bilan financier des pass loisirs jeunes et seniors.

La commune a participé pour un montant de 1 705 € à l'inscription de 114 jeunes dont 83 % dans des associations locales et 17 % dans des associations extérieures.

46 seniors ont bénéficié également de l'aide communale d'un montant total de 665 € réparti sur les associations

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 40.

Michel COLLETTE	Eric BARRUET	M-Claire VERCRUYSSÉ	Denis MESSIO	Nadège ROELENS
François LAURENT	Odile CORDIER	Médéric PARROT	Michelle CHAMBRELENT	Isabelle FORTE
	POUVOIR			POUVOIR
Nicole DIMINO	Philippe POULAIN	Bruno PUIS	Jean-Pierre WRZSCHOL	Christine NEIVA TORRES
	POUVOIR			